

RAPPORT DE MISSION DE RÉVISION COOPÉRATIVE EFFECTUÉE À LA BANQUE POPULAIRE OCCITANE SUR L'EXERCICE 2022

Pour mener à bien sa mission, le réviseur s'est fait notamment communiquer :

Les statuts de la BPOC dans leur dernière version (mise à jour au 26 avril 2023)
Le règlement intérieur du CA
La charte des administrateurs
L'état signalétiques des administrateurs
Les PV des CA pour les années 2022 et 2023
Les PV des Comités spécialisés 2022 et 2023
Le rapport d'auto-évaluation des administrateurs pour les exercices 2022 et 2023
Le plan de formation des administrateurs
Les convocations à l'AG du 26 avril 2023 statuant sur l'exercice 2022
La fiche de procédure de l'AG et son déroulé
Le prospectus établi pour l'offre publique des parts sociales de la BP revêtu du visa de l'AMF
L'organigramme mis à jour en octobre 2023
Le tableau de bord du sociétariat
Les mouvements des sociétaires en termes de radiation

Le réviseur a eu des réunions de travail avec :

La Présidente du Conseil d'Administration
Le vice-président du CA, Président du comité des risques
L'administratrice, Présidente du comité Sociétariat et RSE
Le Directeur Général
Le Directeur Général Adjoint
La responsable de la communication et de l'animation du sociétariat
La directrice du réseau retail
La directrice du développement
Le directeur du réseau entreprises et banque privée
La directrice financière, pilotages et secrétaire général
La responsable du contrôle de gestion
La responsable des affaires juridiques
La directrice de l'agence Aéro gare
Le directeur du secteur de GAILLAC
Le référent du réviseur a été Frederic CABE, responsable de l'animation du sociétariat.

La Banque Populaire Occitane (BPOC) est une Société anonyme coopérative de banque populaire à capital variable, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 560 801

300, régie par les articles L 512-2 et suivants du code monétaire et financier, par l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et par la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Le Groupe Banque Populaire Occitane est constitué en consolidé au 31 décembre 2022 de :

- la Banque Populaire Occitane
- la SAS Financière, filiale de prise de participation dans les structures de promotion immobilière (100%)
- les SOCAMI et SOCAMA, sociétés de caution mutuelle à l'immobilier et à l'artisanat
- SAS Multicroissance, filiale de capital développement (100%)
- SAS Sud Croissance (50% à égalité avec Banque Populaire du SUD)
- SNC Immocarso (100%), filiale immobilière
- FCT (100%) fonds commun de titrisation

Exerçant ses activités sur huit départements (Aveyron, Gers, Haute Garonne, Lot, Lot et Garonne, Hautes Pyrénées, Tarn, Tarn et Garonne), elle offre à ses 603 607 clients -dont 197 029 sociétaires- un réseau de 201 agences dont 14 agences centres d'affaires.

Ces chiffres méritent d'être rapportés à ceux de 2018, où la BP desservait 572 654 clients dont 201 524 sociétaires.

Ses parts de marché sur un territoire fort de plus de 3 265 000 habitants -mais qui ne compte qu'une agglomération de plus de 100 000 habitants (Toulouse) - sont de 12,9% pour les dépôts et de 15,8% pour les crédits.

Le réseau retail est structuré en 8 directions de groupes, elles-mêmes subdivisées en directions de secteurs avec pour chacune un ou plusieurs points de vente. Pour sa part, le réseau corporate est organisé en trois centres d'affaires (répartis sur 13 sites), un pôle Grands Comptes, une agence Next Innov, une antenne dédiée aux Occitans de Paris, et d'une Banque privée dont les équipes sont diluées sur tout le territoire.

La BPOC compte 2147 collaborateurs (contre 2062 au 31/12/2018), contrats d'alternance inclus.

Son total de bilan est de 24 688 832 M€ (2018 : 15 636 100 M€)

Le capital social de la BPOC est composé exclusivement de parts sociales d'une valeur nominale de 4,20€

Au 31 décembre 2022, son capital social s'élevait à 324 269 173€ (323 500 661€ au 31/12/2021, 321 119 324€ au 31/12/2020 et 313 092 923€ au 31/12/2019).

Points de contrôle :

En application de l'article L 512-5 du code monétaire et financier, aucun sociétaire ne peut disposer dans les assemblées de plus de 0,25% du nombre total des droits de vote attachés aux parts de la société (règle appliquée dans la quasi-totalité des Banques Populaires).

Par ailleurs, en application de l'article 12 des statuts de la Banque prévoyant la faculté de radiation pour perte de l'engagement coopératif, 125 sociétaires représentant 19 484 parts ont été radiés.

Concernant la rémunération des parts sociales, il est convenu que ces dernières donnent potentiellement droit à un intérêt annuel dont le taux est fixé par l'Assemblée Générale (AG) de la Banque, sans qu'il puisse dépasser la moyenne sur les trois années civiles précédant la date de l'AG du taux moyen des émissions obligataires du secteur privé majorée de deux points (a.14 de la loi du 10 septembre 1947).

Le nombre maximal de parts a été fixé à 1100 (soit 4620€), sans distinction entre personne physique ou morale.

Dans ce contexte, les taux d'intérêt servis ont été de 1,4% en 2019 et 2020, 1,5% en 2021 et 2,5% en 2022.

Les entités qui assurent la gouvernance de la coopérative sont le conseil d'administration (CA), organe délibérant, et le Directeur Général (DG), organe exécutif.

Le CA détermine les orientations de l'activité de la BP et s'assure de leur mise en œuvre.

Ce partage des rôles suppose concrètement que la Présidente du CA prépare conjointement avec le DG la définition de la politique générale et de la stratégie de l'établissement, puis en soumette les contenus au CA.

Les administrateurs sont nommés par l'AG au sein des clients qui répondent à un certain nombre de critères.

14 membres composent le CA, auxquels se rajoutent 2 représentants des salariés.

Nonobstant des critères de parité (7 femmes au sein du CA soit un taux de féminisation de 50% pour une norme minimale à 40%), et d'âge (limites en fonction des responsabilités au sein du CA), les fonctions d'administrateur suggèrent le respect de principes tels que celui de disposer d'un crédit incontesté, d'une forte appétence au bénévolat et partant d'une grande disponibilité et d'une forte motivation au regard de la gratuité des fonctions considérées.

Le réviseur a pu s'assurer du grand sérieux apporté au processus de sélection des candidats, dont la nomination n'intervient qu'après leur élection en AG.

Le CA doit se réunir au moins 6 fois par an.

En 2022, il s'est réuni 9 fois, autour de thématiques parfaitement en phase avec le champ de compétences de l'organe délibérant.

Pour conforter sa mission et approfondir ses travaux sur des thématiques spécifiques et qui requièrent souvent des compétences affinées, des comités spécialisés ont été constitués, tous composés au minimum de trois administrateurs.

Les conclusions de leurs travaux sont présentées au CA.

Le comité d'audit est composé de quatre membres, rejoints par des cadres supérieurs de la banque.

Il s'est réuni deux fois en 2022, notamment autour des états financiers et du résultat fiscal, sur les dispositifs de contrôles en matière de révision comptable et de risques financiers ou encore de la qualité de la gestion financière.

Le comité des risques est composé de quatre membres et s'est réuni 5 fois en 2022.

Ses thématiques ont concerné le dispositif d'appétit aux risques, la cartographie des risques, le bilan des contrôles permanents, le contrôle périodique et les risques opérationnels.

Le comité des rémunérations réunit quatre administrateurs.

Il s'est tenu deux fois en 2022, se penchant notamment sur la politique des rémunérations de la BP et les rémunérations des dirigeants.

Le comité des nominations formule des propositions et des recommandations concernant les candidats aux fonctions de direction générale et d'administrateur.

Il s'est réuni une fois en 2022.

Il a notamment formulé une évaluation du fonctionnement du CA.

Comité Sociétariat et RSE :

Quatre administrateurs se sont réunis trois fois sur ces thématiques : animation et développement du sociétariat, valorisation du concept de BP coopérative régionale et citoyenne et de la politique environnementale.

L'organe exécutif est représenté par le Directeur Général, qui exerce ses fonctions sur un mandat renouvelable de 5 ans.

Pour apprécier les modes de fonctionnement des organes de direction de la BP, il est intéressant de se reporter aux « auto-évaluations » réalisées au sein du CA.

Cette procédure, qui est annuelle, rassemble un nombre conséquent d'administrateurs (87,5% en février 2023).

Le taux global de satisfaction des participants est de l'ordre de 91%, constant sur 2022 et 2023.

Il est élevé sur les thématiques autour de la composition et de l'organisation du CA (92%), de ses modes de fonctionnement (96%), du bon déroulé des comités (95%) et de la participation des administrateurs (plus de 85%).

La qualité de l'animation des instances par la Présidente du CA est particulièrement mise en exergue, tout comme le bon niveau de relationnel qui existe entre les participants.

Des points d'amélioration sont relevés, comme la possibilité de disposer d'informations plus conséquentes sur la concurrence, ou encore sur la vie du Groupe et de son environnement. Un renforcement des compétences par exemple sur les risques climatiques ou encore en matière de lutte contre le blanchiment est souhaité.

Des formations en la matière ont été dispensées sur 2023.

En complément de ces retours qui expriment l'engagement des administrateurs dans l'exercice de leurs missions et la qualité de l'animation telle qu'exercée par la Présidente du CA, il convient de relever les interventions de cette dernière en faveur du modèle coopératif qui est spécifique à la France, du sociétariat qui en est l'expression et qui en fait la spécificité.

En l'occurrence, BPOC comptait au 31 décembre 2022 197 029 sociétaires (198 198 au 30 juin 2023), ce qui traduit une reprise du nombre de sociétaires après des exercices 2019 à 2021 en régression.

Le taux sociétaire sur clients ressort ainsi à 36,2%, légèrement supérieur à la moyenne du Groupe (33,3% hors CASDEN).

Ce sociétariat se caractérise par une bonne représentativité des moins de 25 ans (15,6% contre 9,7% en moyenne groupe), et par un âge moyen des sociétaires qui s'inscrit dans les chiffres des BP (respectivement 54,8 et 54,6 ans).

Caractéristique propre à la BPOC, la surreprésentation des particuliers comme détenteurs du capital social, avec un taux de 90% (85,7% pour l'ensemble BP) qui détiennent 89,9% du capital (contre 75,3% pour le groupe).

Cette forte présence des particuliers au sein du capital social de la BPOC la place en tête des BP sur cette thématique.

A l'inverse, et tout naturellement, le segment des professionnels est sous représenté (8,9% contre 12,6% en moyenne groupe), y compris en termes de détention du capital (8,9% contre 18,5% pour le groupe).

Le constat est identique pour les entreprises (qui représentent moins de 1% des sociétaires et qui portent moins de 1% du capital – alors qu'au niveau du groupe, ce segment représente 1,3% des sociétaires détenant 4,9 du capital).

Il n'y a pas de problème de concentration du capital puisque 16,7% des sociétaires détiennent plus de 50% du capital (moyenne groupe : 9,2%), ce qui en fait la deuxième Banque du groupe en la matière.

Le taux de sociétaires inactifs (12%) est identique à celui du Groupe.

Le PNB par sociétaire s'élève selon les indicateurs de BPCE à 768€ chez BPOC contre 566€ pour l'ensemble de ses clients.

Cet écart de rentabilité (35%) est inférieur à celui relevé au niveau du groupe (respectivement 961 et 579 € soit un différentiel de 66%).

Comme la rentabilité tous clients confondus est très proche, il pourrait être intéressant de valider les données propres aux sociétaires, avec peut-être un focus sur les sociétaires de moins de 5 ans dont le pnb chez BPOC (428€) est très en deçà de celui du Groupe (749€).

Et puis la sous-représentation dans le capital social des professionnels et entreprises, par définition générateurs de pnb plus conséquents, constitue aussi un facteur d'explication à ce phénomène.

Par ailleurs, il est important de signaler que 47% des collaborateurs sont sociétaires de la BPOC, chiffre à rapprocher de celui de la moyenne du Groupe (61%).

Le réviseur a réalisé une analyse de conformité visant à valider les différentes étapes de la « vie juridique » du sociétaire.

L'article 11 des statuts de la BPOC traite de l'admission des sociétaires : il pose bien le principe de l'adhésion volontaire et ouverte à tous.

L'agrément par le CA des nouveaux sociétaires suppose « d'être reconnu digne de crédit ». Une délégation donnée au DG permet de rendre plus fluide la procédure d'admission qui bien sûr doit être ratifiée par le CA pour être juridiquement valable.

Les modalités de retrait et de remboursement ne sont entravées par aucune disposition particulière en matière de restriction ou de différé de remboursement des parts.

Le remboursement des parts s'effectue à leur valeur nominale, dans un contexte d'absence de réclamations clients.

Concernant l'exclusion prononcée par le CA, qui relève de l'article 12 alinéa 5 des statuts, aucun cas n'a été relevé sur la période.

Pour leur part, les modalités de libération des parts sociales ne posent aucun problème (cf par exemple une libération partielle à la souscription avec étalement du versement du solde sur x années), la BP libérant la totalité des parts des parts sociales dès leurs souscriptions (cf a.10 des statuts, alinéa 1 : « les parts sont intégralement libérées à la souscription »).

Concernant le seuil de réduction du capital, il est évoqué dans l'article 8 des statuts. Son application demeure pour l'heure « théorique ».

Enfin, le montant moyen du capital souscrit ressort à 1645,80€, ce qui équivaut à 391 parts en moyenne (rappelons que le plafond toutes clientèles confondues s'élève à 4620 € correspondant à 1100 parts).

Une fois par an se tient l'Assemblée générale de la banque, conformément à l'article 36 de la banque.

L'Assemblée Générale qui a statué sur l'exercice 2022 s'est déroulée le 26 avril 2023 à Albi.

Le timing et le contenu de ce temps fort de la coopérative sont parfaitement détaillés : le réviseur a pu s'assurer de la parfaite complétude de l'ordre du jour par rapport aux exigences légales, réglementaires et statutaires :

Ouverture de la soirée par la Présidente et le DG, projection d'une vidéo « c'est quoi une banque populaire régionale ? »

Puis confirmation du quorum et énoncé de l'ordre du jour

Rétrospective 2022 adossée à une vidéo

Commentaire des résultats

Focus sur « une proximité affirmée »

Focus sur la BTE (Banque de la transition énergétique)

Perspectives 2023 (par un journaliste des « Echos »)

Focus sur la BPOC dans le Tarn

Rapports des commissaires aux comptes

Séquence des questions/réponses

Vote des résolutions (approbation des comptes annuels, affectation des résultats, détermination du taux d'intérêt servi aux parts sociales, état du capital au 31/12/22, nomination d'un administrateur, nomination d'un réviseur coopératif, fixation des indemnités compensatrices des membres du CA) puis Assemblée générale extraordinaire modification des statuts

Clôture de l'AG statutaire

Conférence sur « le climat, comprendre les grands enjeux »

Une plaquette a été remise aux participants, sur la raison d'être de la Banque « Ensemble, engagés et solidaires, pour donner vie aux projets de nos territoires ».

Les thèmes qui y figuraient de manière synthétique et dynamique tournaient autour du modèle coopératif, du territoire avec le recyclage en local des ressources en emplois, les clients, les collaborateurs et l'avenir Green.

Ces AG et AGE, qui ont réuni le quorum (25,64%) et mobilisé 450 participants, ont suggéré un important travail de préparation pour un résultat il est vrai de grande qualité qui bien sûr a essentiellement profité aux sociétaires et collaborateurs du Tarn.

Si localement l'événement a « porté ses fruits », il n'en demeure pas moins qu'il ne mobilise sur la masse des 197 000 sociétaires qu'une infime fraction d'entre eux.

Ce phénomène, commun à tous les établissements, bancaires ou non, est dommageable à l'animation du sociétariat, alors que la BPOC a initié en la matière de nombreuses et judicieuses actions.

Dès lors, ne pourrait-il être envisageable d'organiser -dès 2024 à titre de test dans une ou deux directions de groupe, nonobstant celle où se tiendra l'AG (Rodez en l'occurrence)- deux « réunions » de présentation synthétique et dynamique des grandes lignes de l'AG, puis un « focus » sur les initiatives et réalisations de la banque sur le secteur géographique concerné,

avant d'initier une séquence d'échanges par définition moins « solennelle » et plus « intimiste » que ce qui se fait en AG ?

Au fond, bien que sans valeur juridique, ces « pré » ou « post » « AG » délocalisées seraient l'occasion d'utiliser les supports synthétisés de la manifestation statutaire tout en accentuant leur caractère local

Seraient ainsi valorisées les initiatives prises par la BPOC en matière de communication et d'animation du sociétariat, notamment à travers des newsletters (trois sur l'année) et un site internet avec un espace spécifique dédié aux sociétaires.

La création d'un poste de chargé de l'animation du sociétariat au sein de la direction de la communication, elle-même directement rattachée au Directeur général, a été unanimement appréciée.

La programmation d'événements de haute tenue, notamment autour de temps culturels de qualité (expositions Niki de Saint Phalle par exemple), des manifestations adossées aux partenariats et mécénats et qui accueillent des sociétaires en local, plus généralement un double mouvement d'harmonisation mais aussi de décentralisation des animations du sociétariat ont renforcé de manière significative la dimension mutualiste de la banque et le rapprochement avec ses sociétaires.

Ainsi, depuis fin 2022, le nouvel animateur du sociétariat a directement organisé 24 événements regroupant 2100 sociétaires.

Chaque département a bénéficié d'au moins deux événements, géographiquement bien répartis, avec deux dominantes : culturelle et sportive.

Chacun d'entre eux est adossé à un des 500 partenariats et mécénats dont la mise en œuvre s'accompagne de mise à disposition pour la BP de places.

Un ciblage des sociétaires est opéré par type d'événement.

Les réseaux sociaux relateront dès 2023 ces animations.

La création récente d'une direction RSE-Expérience client, dotée d'environ 40 collaborateurs, et directement rattachée au Directeur Général, satisfait aussi pleinement les exigences à la fois de qualité des prestations et services qu'une coopérative doit apporter à ses clients sociétaires, et la définition et la mise en œuvre d'une politique de RSE .

La satisfaction clients est appréciée à travers des indicateurs comme le « net promoter score » (NPS) .

Il est une des mesures les plus utilisées pour étudier la qualité de l'expérience client et la fidélité des clients.

Les initiatives en matière de RSE ont été nombreuses autour de quatre axes :

1) un axe environnemental :

- création de la banque de la transition énergétique (BTE) le 1^{er} janvier 2023 (à l'identique de l'initiative de la BP AURA -Lyon-) avec l'objectif que 15% des financements de la BP soient « green ».
- recours en interne à des véhicules de services électriques (une soixantaine)
- partenariat avec l'Agence Régionale de l'Environnement et du Climat (AREC), notamment par des actions de sensibilisation des collaborateurs et des sociétaires.

2) un axe économique :

- partenariat avec l'ADIE en matière de distribution de micro crédits et d'accompagnement sur une thématique de transition énergétique (convention PACTE)
Ce sont 700 dossiers qui ont été montés en 2022.
- prêts à la création d'entreprises adossés à la SOCAMA /FEI

3) un axe sociétal :

- une Fondation BPOC qui a aidé en 2022 29 associations pour 322 m€, et qui depuis sa création a porté 506 dossiers pour 3,4 M€.
- une politique d'achats sélective avec pré qualification des fournisseurs
- près de 500 partenariats notamment dans le domaine sportif (58% des accords)
- une agence dite « passerelle » qui agit dans la prévention du surendettement , auprès de 3000 clients.

4) un axe social :

- des dépenses de formation en équivalent masse salariale de l'ordre de 10,5% (pour un ratio minimum de 6%)
- des écarts réduits en matière d'inégalité professionnelle et d'égalité des chances
- une attention particulière à la qualité du travail chez BPOC.

CONCLUSION :

Au total, après des années 2019 à 2021 qui avaient connu une érosion du nombre de sociétaires, la BPOC est parvenue à enrayer ce phénomène et à retrouver une croissance en la matière, sans atteindre le « pic » des 201 524 sociétaires au 31/12/2018.

Ceci étant, une nouvelle dynamique a été mise en œuvre autour d'une organisation renouvelée et qui favorise le triptyque « expérience client/sociétaire », « RSE » et « animation du sociétariat ».

Les modalités de collaboration entre les organes de gouvernance de la banque sont très satisfaisantes : le « renouveau » de la politique du sociétariat est notamment prôné et mis en œuvre.

Forte de parts de marché conséquentes et d'un bon maillage de ses territoires, la BPOC gagnera à densifier ses initiatives de banque coopérative : elles constitueront autant de preuves et partant d'incitations à l'égard de populations de plus en plus sensibles aux valeurs mutualistes.

Philippe RADAL
Réviseur coopératif